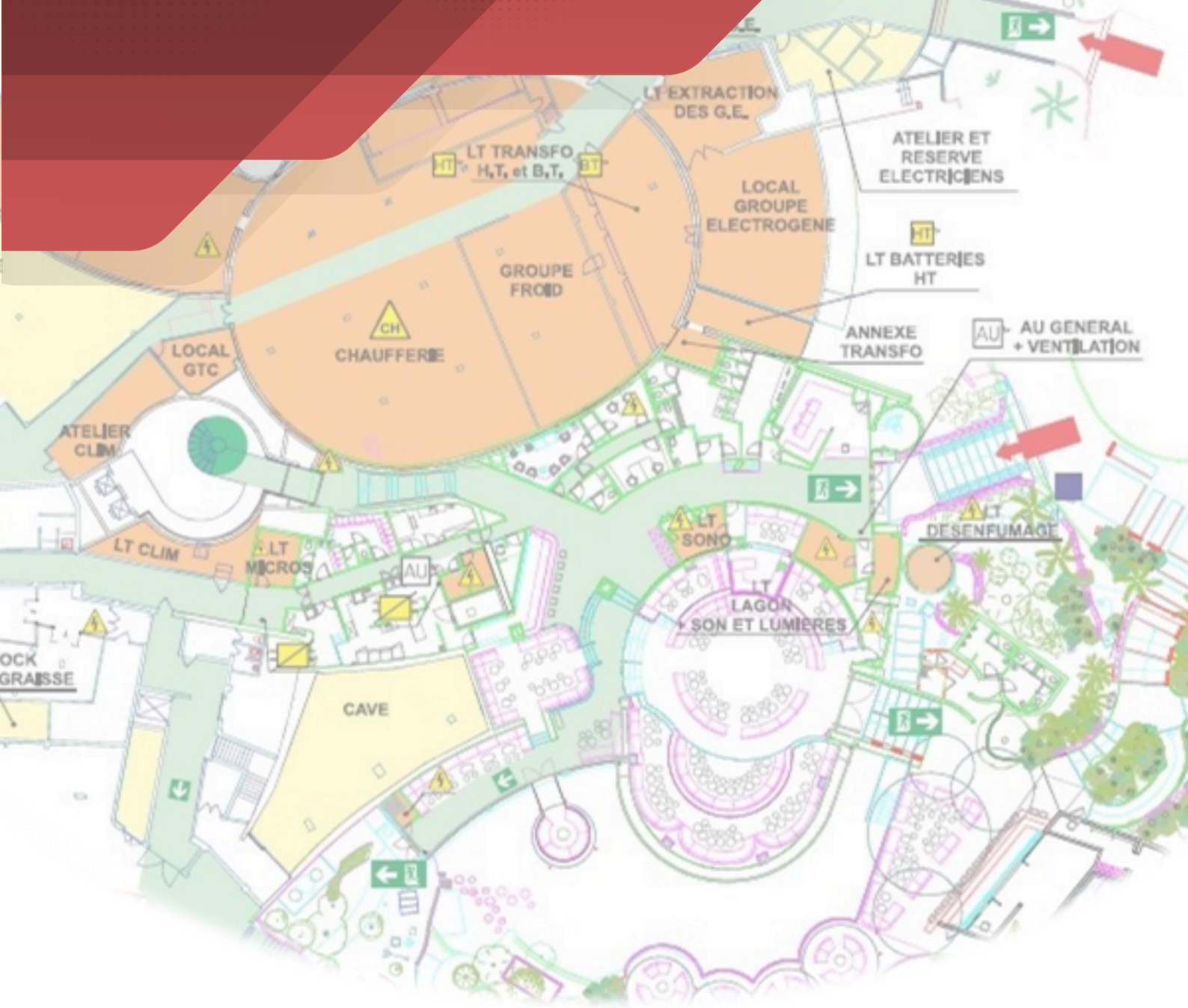

GUIDE DES DISPOSITIONS PRATIQUES A L'ELABORATION DE PLANS D'INTERVENTION

Corps des sapeurs-pompiers de Monaco

DATE	VERSION	REDACTEUR	OBJET DE LA MISE A JOUR
21/03/2025	V1.0	FF / OM	

Le présent guide a principalement pour vocation à accompagner le droit rappelé dans les textes cités et à favoriser l'harmonisation des pratiques.

Il s'adresse aux concepteurs, MOA, MOE, exploitants, installateurs et organismes agréés.

Ce guide est consultable et téléchargeable sur le site du Corps des sapeurs-pompiers de Monaco.

©Corps des Sapeurs-pompiers de Monaco, 2025.
Tous droits réservés.

SOMMAIRE

- CONTEXTE REGLEMENTAIRE
  Page 4
- NECESSITE DU PLAN D'INTERVENTION
  Page 6
- PRINCIPE DE CONCEPTION
  Page 7
- LÉGENDE NORMÉE
  Page 14
- EXEMPLES
  Page 18

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'arrêté ministériel n° 2018-1079 du 21 novembre 2018 portant règlement relatif aux principes généraux de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les constructions est constitué :

- du livre premier : dispositions générales communes à toutes les constructions (annexe n° 1) ;
- du livre 2 : règlement relatif aux principes généraux d'installation, de maintenance et de contrôle des équipements techniques (annexe n° 2) ;
- du livre 3 : règlement relatif aux dispositions particulières applicables aux constructions selon leurs destinations (annexe n° 3).

L'annexe 2 impose, dans son article MS 32, la mise en place par l'exploitant de plans d'intervention dans les bâtiments et établissements, dans le respect du cadre réglementaire précité ainsi que de la norme NF X08-070 *(mise à jour en décembre 2023),* afin de faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.

Cet article prévoit :

« Un plan schématique, sous forme de pancarte inaltérable, doit être apposé à chaque entrée de bâtiment ou d'établissement pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Ce document doit pouvoir être enlevé facilement de son emplacement sans outil particulier.

Le plan doit avoir les caractéristiques des plans d'intervention définies par les normes européennes en vigueur relatives aux plans et consignes de protection contre l'incendie.

Le plan doit être réalisé sur un support de type photoluminescent. Il doit représenter au minimum le sous-sol, le rez-de-chaussée, chaque étage. Dans les établissements comportant plusieurs niveaux, un plan du niveau concerné est disposé à l'accès de celui-ci. Cette obligation s'applique à chacun des niveaux. »

L'annexe 3 précise les dispositions particulières applicables dans les constructions en fonction de leur destination.

Le présent document a pour objectif de :

- présenter de manière pédagogique les différentes notions abordées dans la réglementation ;
- favoriser une homogénéisation des pratiques, afin de recueillir sur ces plans d'intervention les éléments essentiels concourant à optimiser les actions du Corps des sapeurs-pompiers de Monaco.

NECESSITE DU PLAN D'INTERVENTION

Le plan d'intervention a pour but d'apporter les informations nécessaires afin de faciliter l'intervention des services de secours. Il doit être affiché aux entrées principales, facilement « retirable » du support sur lequel il est fixé, sans outil particulier.

Il doit représenter au minimum le sous-sol, le rez-de-chaussée et chaque étage.

Dans les établissements comportant plusieurs niveaux, un plan du niveau concerné est disposé à l'accès de celui-ci. Cette obligation s'applique à chacun des niveaux.

Le plan d'intervention tel qu'il est affiché, doit être orienté par rapport à l'accès principal des services de secours.

Sa conception permet au Commandant des Opérations de Secours (COS) de définir dans l'urgence, une stratégie d'attaque par une lecture opérationnelle et une compréhension rapide de l'intégralité des niveaux du bâtiment concerné.

Ce plan devra être régulièrement mis à jour et validé sous la responsabilité de l'exploitant. Il doit être conçu sur un support rigide inaltérable et photoluminescent.

Le Commandant des Opérations de Secours est un cadre sapeur-pompier désigné qui coordonne la mise en œuvre de tous les moyens publics et privés mobilisés pour l'accomplissement des opérations de secours.

PRINCIPE DE CONCEPTION

Le Plan de situation *(facultatif)*.

Un plan de situation permettant de situer l'établissement dans son environnement peut être nécessaire au Commandant des Opérations de Secours, afin d'appréhender rapidement les risques et les enjeux dans leur globalité.

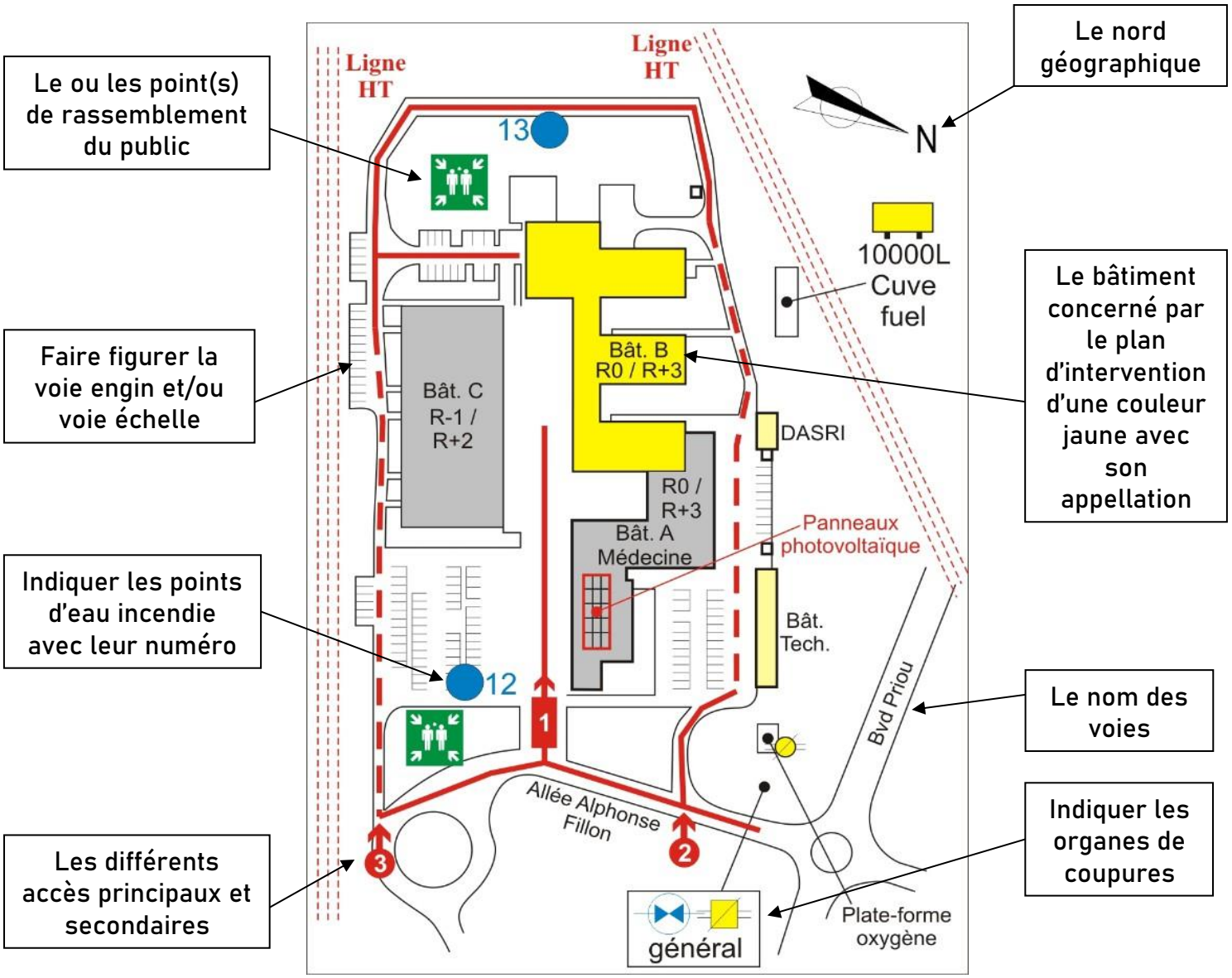

Préciser la présence de panneaux photovoltaïques, et d'éventuels dangers particuliers situés à proximité.

Le plan d'intervention *(obligatoire)*.

Il est obligatoire, doit être visible et apposé à chaque entrée de bâtiment ou d'établissement.

- Le fond de plan doit être de couleur blanche photoluminescente (norme NF ISO 3864-1).

  Toutefois, le fond des plans constituant le dossier d'intervention sera de couleur blanche.

- Les informations suivantes doivent figurer sur le plan :
  - Le nom du bâtiment / de l'établissement ;
  - La désignation de l'étage pour les plans de niveau.

- Les plans affichés doivent être réalisés dans les proportions de l'échelle 1/250 (ou supérieure comme 1/100).

  Compte tenu des modifications graphiques nécessaires pour optimiser la lisibilité du plan, le respect exact de l'échelle n'est pas exigé mais les proportions doivent impérativement être respectées.

- Les plans doivent être lisibles en toute circonstance, au format A3 minimum.

A3

Toutefois, pour certains sites un dossier d'intervention peut-être demandé lorsque les plans d'intervention ne seraient pas exploitables en A3.

Le format A4 est autorisé dans le cas des bâtiments d'habitations ne comportant pas plus de deux appartements par niveau, et des établissements recevant du public de 5ème catégorie.

- Faire figurer sur le plan une échelle graphique.

  L'échelle doit être graphique, cohérente avec la dimension des lieux, et facilement utilisable par les sapeurs-pompiers.

- Les services de secours doivent pouvoir écrire sur le plan.

- Le plan doit être rigide et détachable de son support sans outil particulier.

- Indiquer le point où se situe le lecteur.

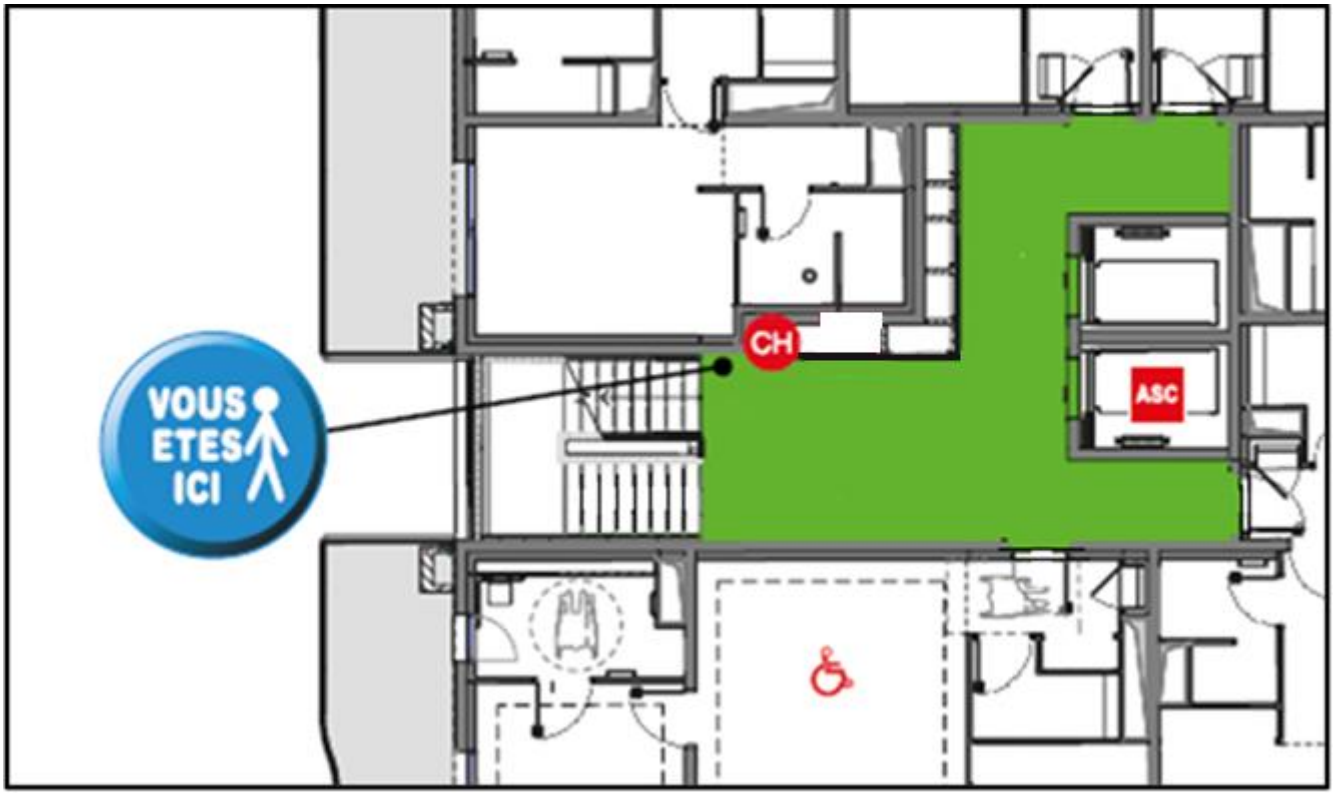

- La légende doit reprendre uniquement, les symboles graphiques conformes à la norme et les couleurs de sécurité utilisés sur le plan.
  - La position des pictogrammes ne doit pas altérer la lecture et la compréhension ;
  - Ils peuvent être positionnés dans l'espace libre le plus proche et pointer le bon emplacement.

- Tous les niveaux du bâtiment doivent y figurer, à une échelle identique, y compris les niveaux identiques.

- Les cloisonnements principaux et les dégagements doivent figurer sur le plan.
  Les différentes ouvertures (baies accessibles, fenêtres, portes) doivent être indiquées.

- Les circulations doivent être de couleur verte afin de discerner rapidement les cheminements principaux sur chaque niveau.
  Les flèches orientant le sens de l'évacuation ne doivent pas figurer.

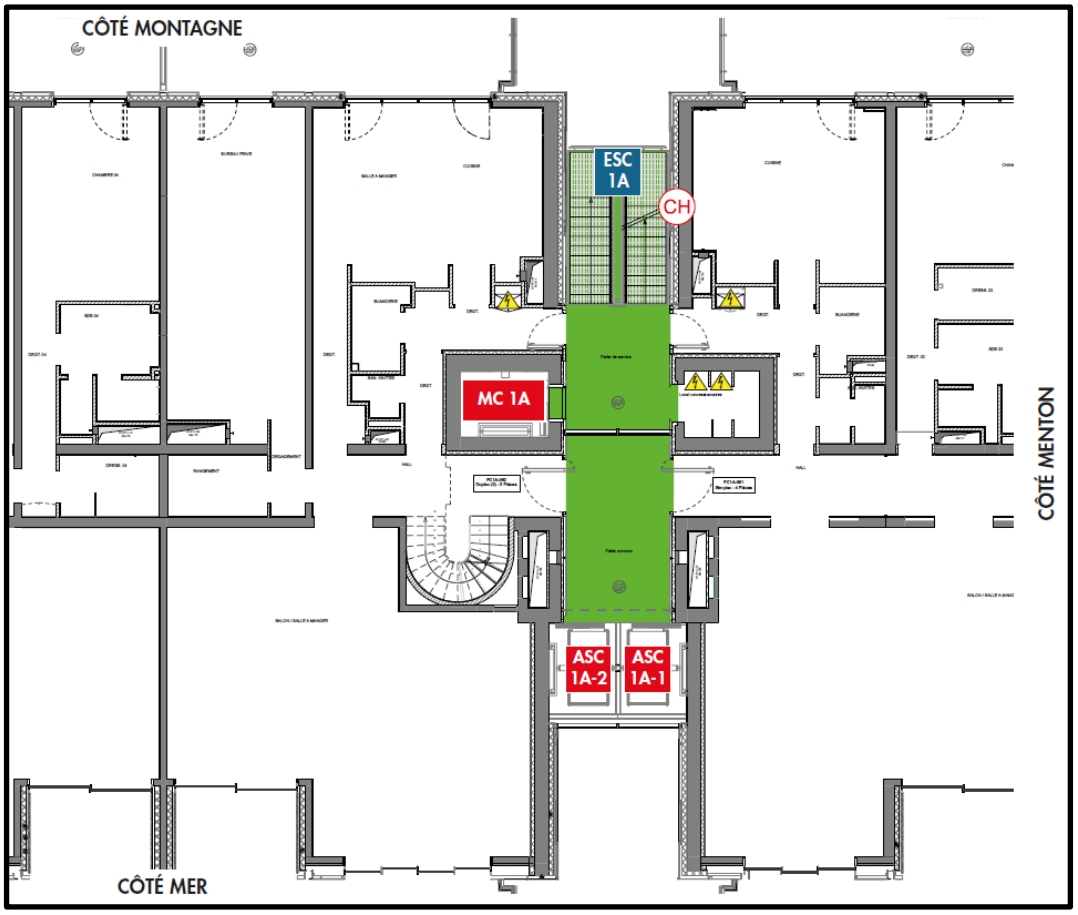

- Les escaliers doivent être de couleur verte plus soutenue afin de repérer aisément les cheminements d'accès aux différents niveaux.

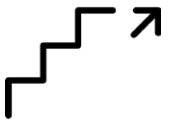

Indiquer le numéro ou le nom des escaliers.

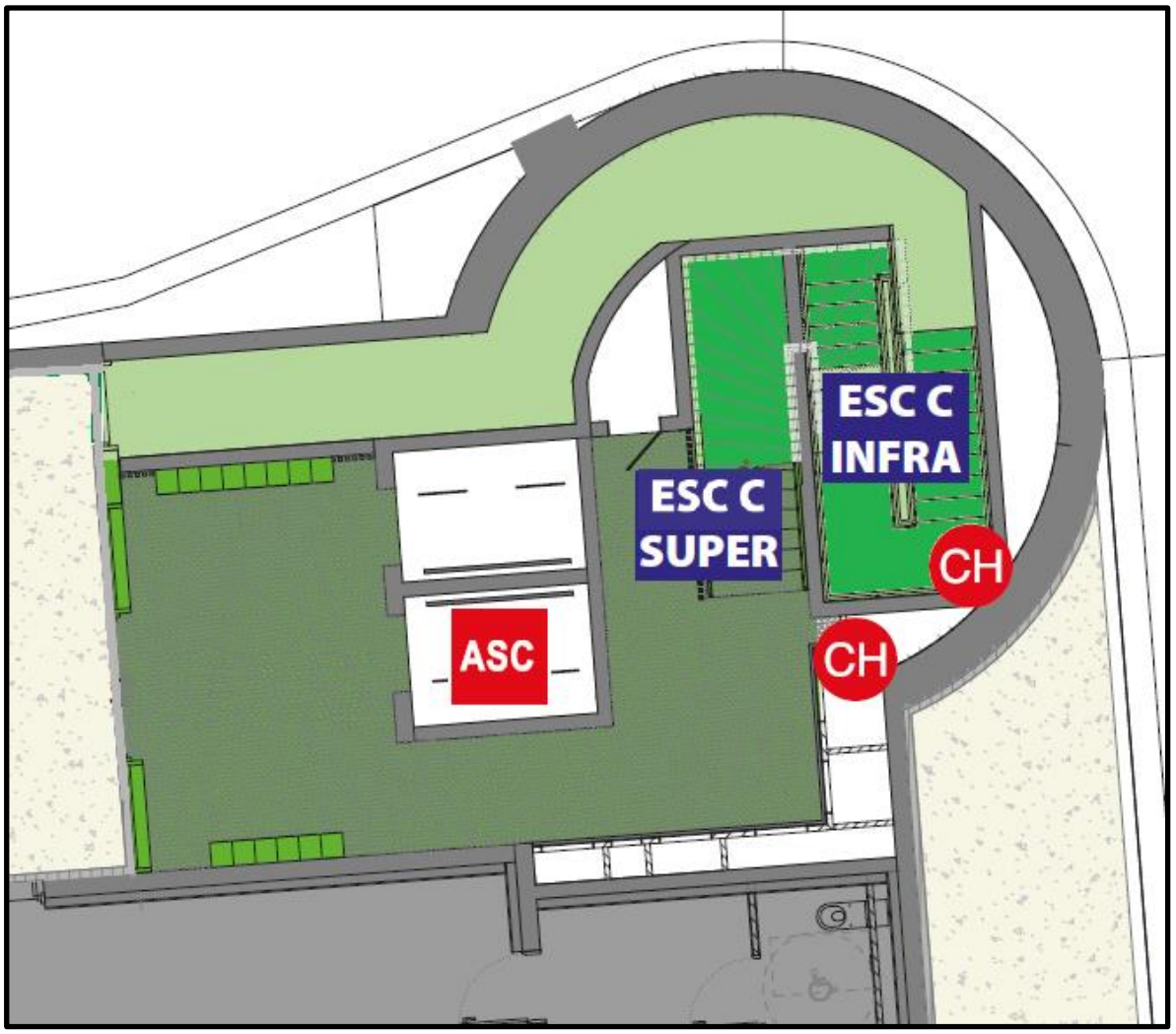

- S'il existe des niveaux partiels, bien faire correspondre leur emprise par rapport au niveau inférieur au moyen de traits pointillés.

L'échelle doit être la même.

- Sur les plans de niveaux, faire figurer :
  - les plans des combles avec les recoupements éventuels ;
  - les plans des toitures équipées de panneaux photovoltaïques avec les arrêts d'urgence ;
  - les plans des locaux techniques situés en toiture terrasse.

- Des plans de repérage peuvent être nécessaires notamment lorsque des niveaux comportent différents accès ou lorsque des niveaux sont imbriqués les uns dans les autres.

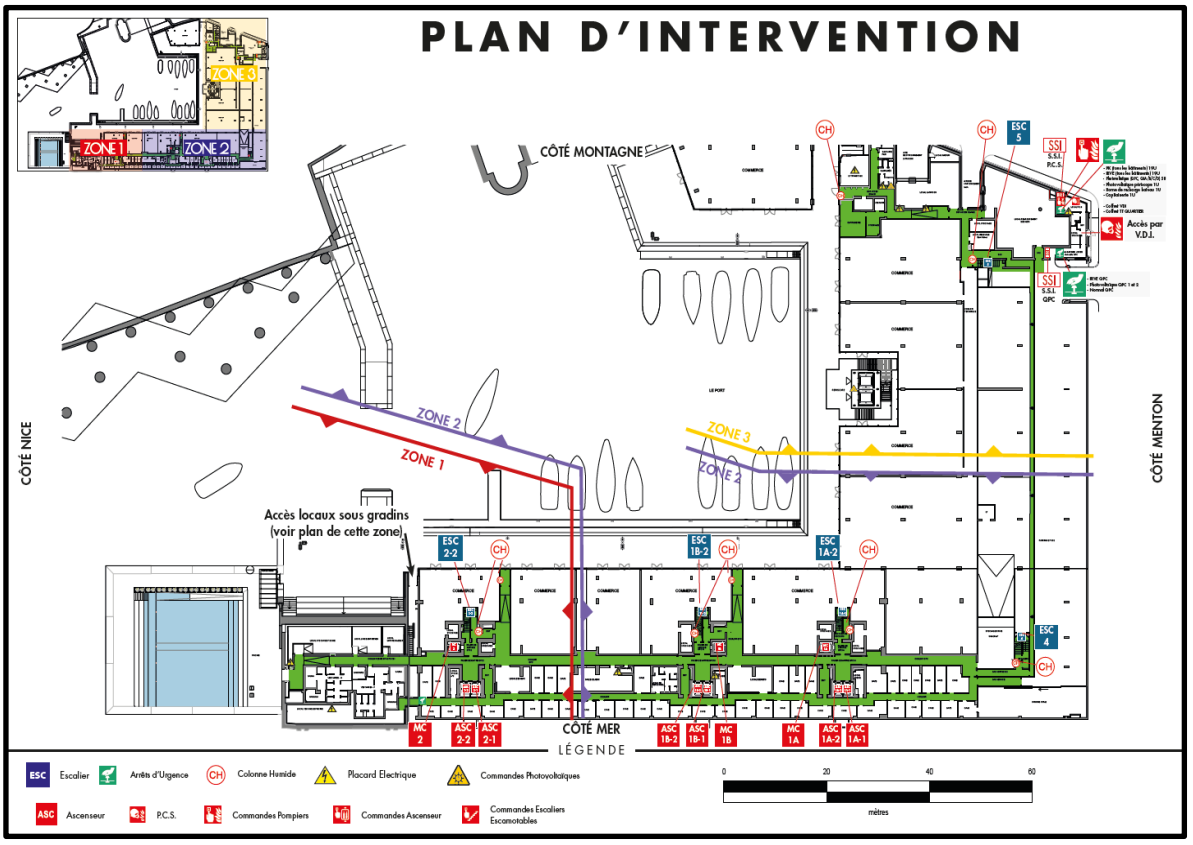

- Si des zones et/ou locaux sont numérotés ou ont une appellation particulière, faire figurer sur le plan cette numérotation ou dénomination.

- Localiser les locaux techniques et à risques particuliers.

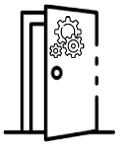

- Indiquer les dispositifs et les commandes de sécurité incluant les énergies renouvelables.

- Localiser les organes de coupure des fluides et des sources d'énergie.

- Localiser les moyens fixes d'extinction.

- Indiquer l'emplacement du Système de Sécurité Incendie. SSI

- Les ascenseurs et monte-charges doivent être indiqués.
  - ASC
  - 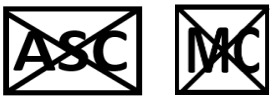

LÉGENDE NORMÉE

Symboles uniques spécifiques aux plans d'intervention

	LEGENDE	PICTOGRAMMES		COMMENTAIRES
		NORME	SIG CSPM	
ORGANES DE COUPURES	Coupure d'urgence générale électrique de l'établissement			
	Tableau électrique basse tension			Peut être doublé en taille par rapport aux autres symboles.
	Local électrique			Sous le symbole peut figurer la nature du local.
	Tableau électrique basse ou haute tension			Peut être doublé en taille par rapport aux autres symboles.
	Barrage gaz combustible, Comburants toxiques			Préciser la nature du produit par une lettre à côté du symbole et le libellé entier en légende (ex : H pour hydrogène, O pour Oxygène…).
	Barrage « gaz de ville »			Pour un barrage partiel, préciser le réseau coupé.
	Local technique installations photovoltaïques			
	Chaufferie			Sous le symbole peut figurer la nature du combustible utilisé.
	Raccord de ventilation « ZAG »			
	Vanne isolement égouts			
	Barrage eau général			
	Barrage eau partiel			
	Barrage eau incendie			
	Vanne police fioul			
	Borne de recharge électrique			

MOYENS DE SECOURS

LEGENDE	PICTOGRAMMES		COMMENTAIRES
	NORME	SIG CSPM	
Raccord refoulement colonne sèche / humide		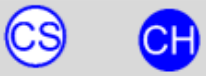	
Raccord alimentation colonne sèche			
Raccord réalimentation colonne humide			
Robinet incendie armé			
Commande de désenfumage			Peut être doublé en taille par rapport aux autres symboles.
Commande de désenfumage prioritaire			
Baie accessible			
Rideau d'eau			
Installation d'extinction automatique totale à un local			
Commande manuelle d' Installation d'extinction automatique à un local			
Déclencheur d'alarme incendie			
Surpresseur			
Compresseur incendie			
Arrêt sur extraction / soufflage / ventilation			
Poste centrale de sécurité incendie			
Localisation du S.S.I.			

ACCES-CHEMINEMENTS-CLOISONNEMENTS

LEGENDE	PICTOGRAMMES		COMMENTAIRES
	NORME	SIG CSPM	
Accès principal vers l'intérieur d'un bâtiment			Identifier l'accès s'il porte un nom (ex de texte : N° de rue, Porte A, Hall C, ...).
Accès secondaire permettant d'entrer dans l'ensemble du bâtiment			Ces accès peuvent être numérotés ou identifiés pas une lettre.
Porte			Exemples de représentation de sens d'ouverture.
Porte coupe-feu			Le degré coupe-feu peut figurer sur le symbole.
Ascenseur / monte-charge			Ces symboles ne sont jamais mis en couleur. La forme peut s'adapter à la gaine.
Ascenseur prioritaire			
Ascenseur équipé de non-stop			
Machinerie ascenseur			Indication de l'étage où elle se trouve à côté du symbole (ex. : 13ème étage).
Élévateur pour personnes à mobilité réduite (PMR)			Ces symboles ne sont jamais mis en couleur. La forme peut s'adapter à la gaine.
Point de rassemblement des personnes			
Issue d'évacuation			

LOCAUX - INSTALLATIONS DIVERSES

LEGENDE	PICTOGRAMMES		COMMENTAIRES
	NORME	SIG CSPM	
Infirmerie			
Local poubelles / vide-ordures			
Groupe électrogène / climatisation / ventilation			
Stockage de liquides inflammables			Préciser la nature du produit et la quantité à côté du symbole.
Installation ou dépôt fixe de bouteilles de gaz comprimé ou liquéfié			Préciser la nature du produit et la quantité à côté du symbole.
Gaine technique			Avec indication du contenu de la gaine.

Symboles matières dangereuses

SYMBOLES MATIERES DANGEREUSES			
Explosif		Inflammable	
Comburant		Gaz sous pression	
Corrosif		Toxicité aigue	
Nocif ou irritant		Danger pour la santé, CMR	
Dangereux pour l'environnement		Stockage / générateur d'une source de rayonnements ionisants	

Représentation graphique

Nom	Nom de la surface	Couleur	RVB
SPMC_TYPE_DE_PIECE (choix unique)	Cage d'ascenseur		0,169,230
	Circulation verticale		56,168,0
	Circulation horizontale		209,255,115

EXEMPLES

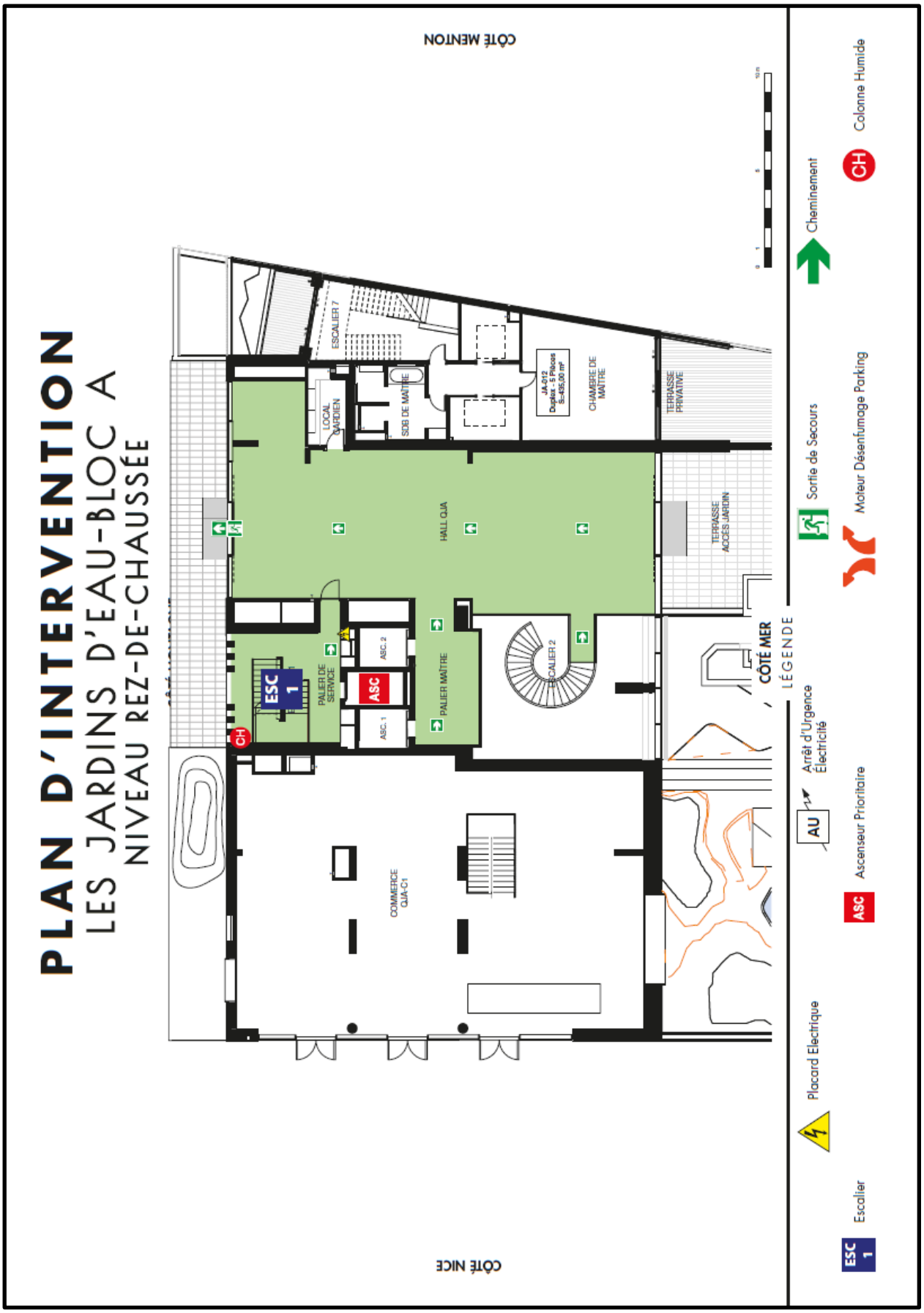
PLAN D'INTERVENTION
LES JARDINS D'EAU-BLOC A
NIVEAU REZ-DE-CHAUSSÉE
CÔTÉ MENTON
CÔTÉ NICE
CÔTÉ MER
ESCALIER 7
LOCAL JARDINIER
SDB DE MAÎTRE
JA-012
Duplex - 5 Pièces
S=435,00 m²
CHAMBRE DE MAÎTRE
TERRASSE PRIVATIVE
HALL QUA
TERRASSE ACCES JARDIN
ESC 1
PALIER DE SERVICE
ASC
ASC. 2
ASC. 1
PALIER MAÎTRE
ESCALIER 2
COMMERCE QUA-C1
CH
LÉGENDE
Cheminement
Colonne Humide
Sortie de Secours
Moteur Désenfumage Parking
AU
Arrêt d'Urgence Électricité
Ascenseur Prioritaire
Placard Electrique
Escalier

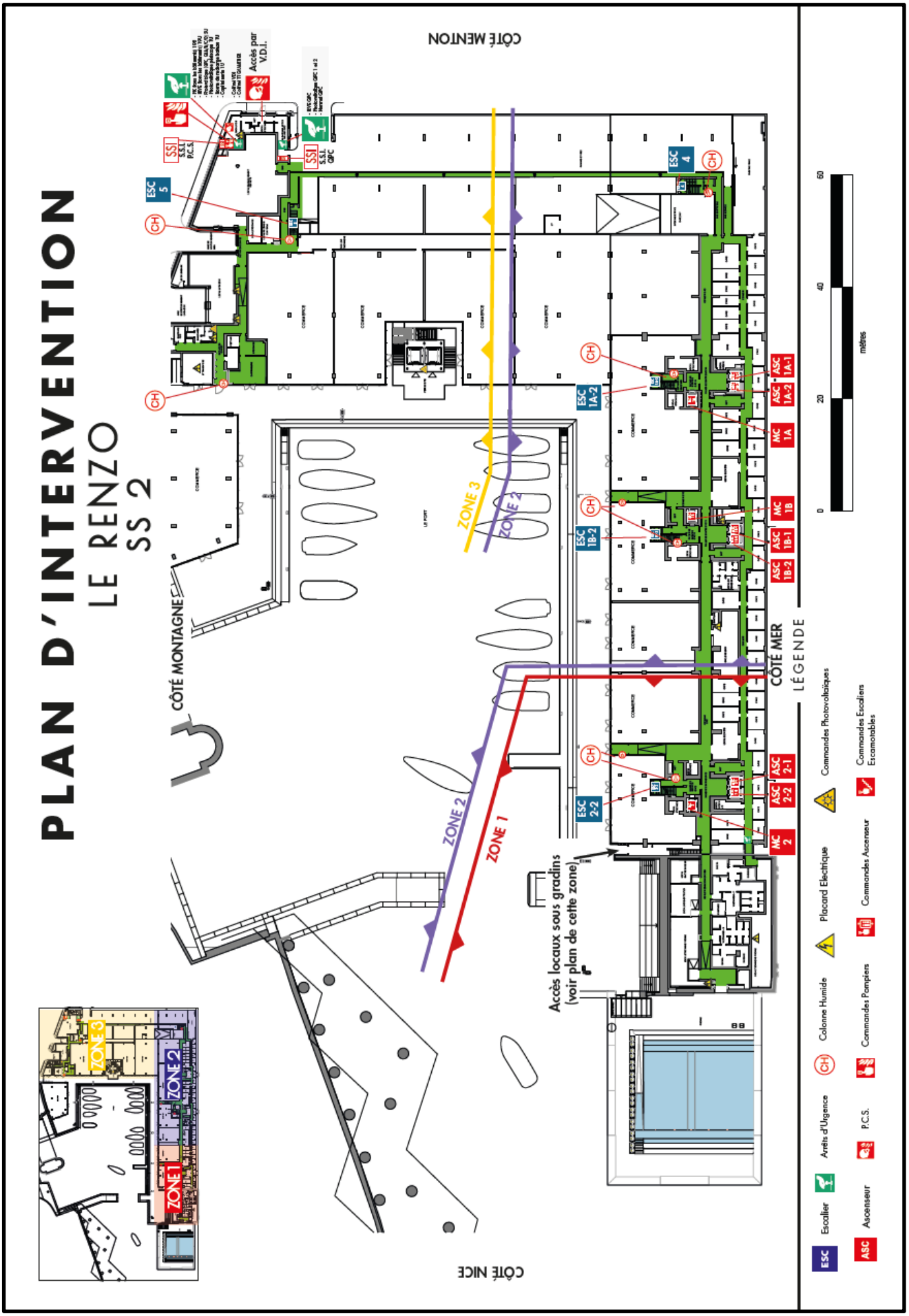
PLAN D'INTERVENTION
LE RENZO
SS 2
CÔTÉ MENTON
CÔTÉ NICE
CÔTÉ MONTAGNE
CÔTÉ MER
ZONE 1
ZONE 2
ZONE 3
Accès locaux sous gradins
(voir plan de cette zone)
Accès par V.D.I.
LÉGENDE
Escalier
Ascenseur
Arrêts d'Urgence
P.C.S.
Colonne Humide
Commandes Pompiers
Placard Electrique
Commandes Ascenseur
Commandes Photovoltaïques
Commandes Escaliers Escamotables
mètres

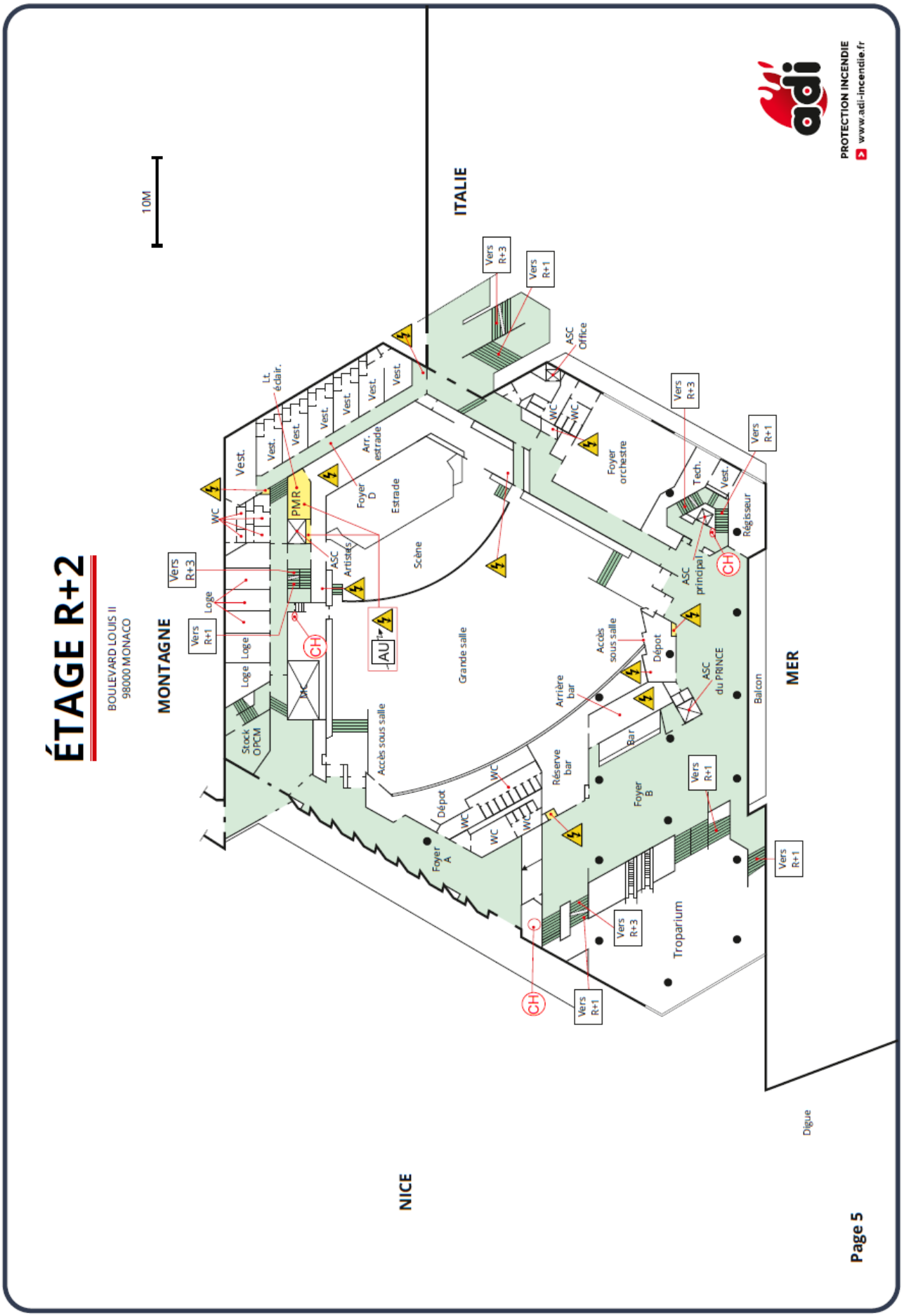
ÉTAGE R+2
BOULEVARD LOUIS II
98000 MONACO
10M
ITALIE
MONTAGNE
MER
NICE
PROTECTION INCENDIE
www.adi-incendie.fr
Vers R+3
Vers R+1
ASC Office
WC
Foyer orchestre
Tech.
Régisseur
ASC principal
Vest.
Lt. éclair.
Arr. estrade
Foyer D
Estrade
PMR
Scène
ASC Artistes
Loge
Stock OPCM
CH
AU
Grande salle
Accès sous salle
Dépot
Arrière bar
ASC du PRINCE
Balcon
Réserve bar
Bar
Foyer B
Foyer A
Troparium
Digue
Page 5

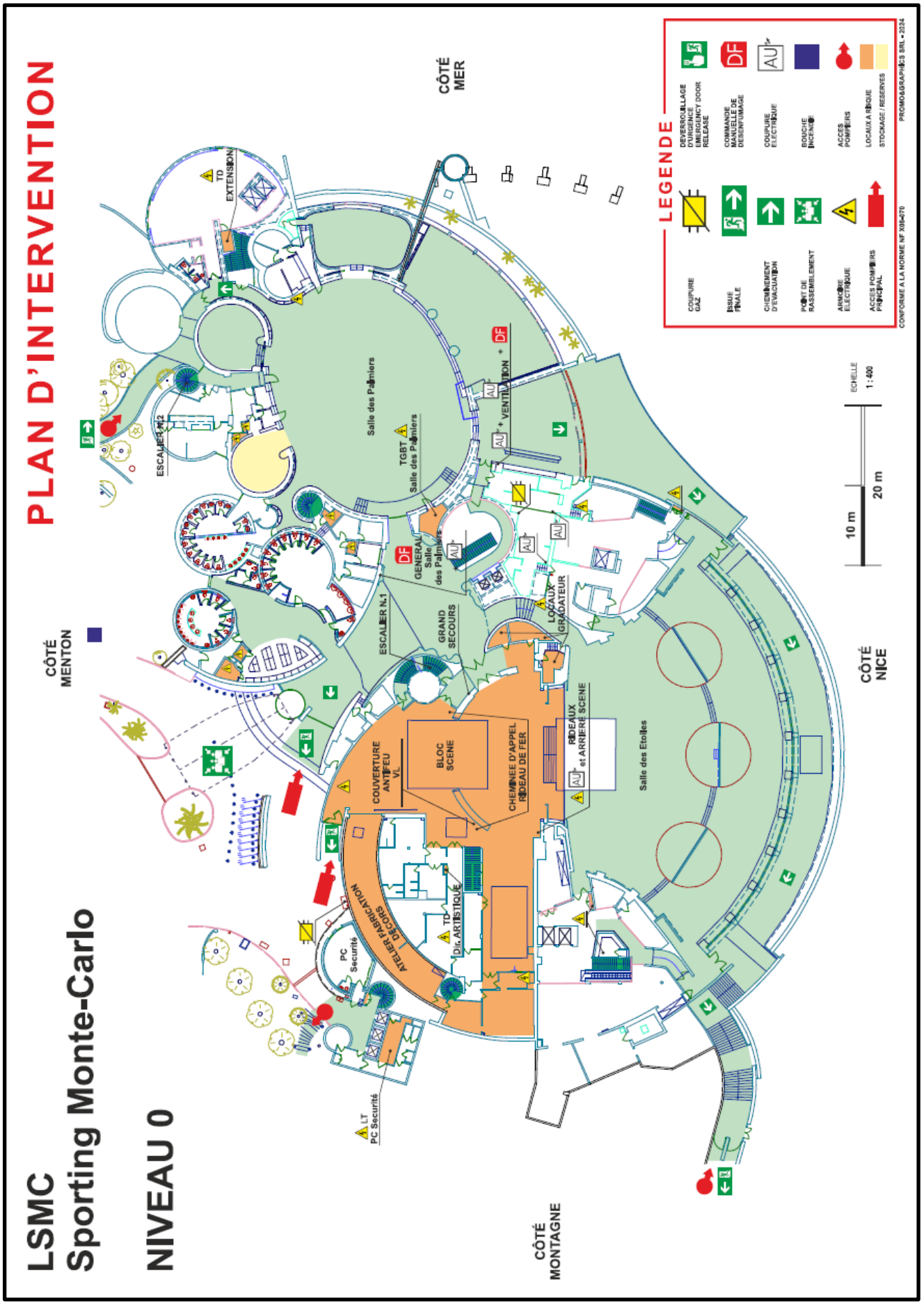
PLAN D'INTERVENTION
LSMC
Sporting Monte-Carlo
NIVEAU 0
CÔTÉ MER
CÔTÉ MENTON
CÔTÉ NICE
CÔTÉ MONTAGNE
LEGENDE
DEVERROUILLAGE D'URGENCE EMERGENCY DOOR RELEASE
COMMANDE MANUELLE DE DESENFUMAGE
COUPURE ELECTRIQUE
DOUCHE INCENDIE
ACCES POMPIERS
LOCAUX A RISQUE
STOCKAGE / RESERVES
COUPURE GAZ
ISSUE FINALE
CHEMINEMENT D'EVACUATION
POINT DE RASSEMBLEMENT
ARMOIRE ELECTRIQUE
ACCES POMPIERS PRINCIPAL
CONFORME A LA NORME NF X08-070
PROMOGRAPHIE 3 SRL • 2024
ECHELLE 1 : 400
10 m
20 m
Salle des Palmiers
Salle des Etoiles
TGBT Salle des Palmiers
GENERAL Salle des Palmiers
VENTILATION
ESCALIER N.2
ESCALIER N.1
GRAND SECOURS
LOCAUX GRADATEUR
COUVERTURE ANTI-FEU VL
BLOC SCENE
CHEMINEE D'APPEL RIDEAU DE FER
RIDEAUX et ARRIERE SCENE
ATELIER DECORS FABRICATION
TD Dir. ARTISTIQUE
PC Securité
LT PC Securité
TD EXTENSION

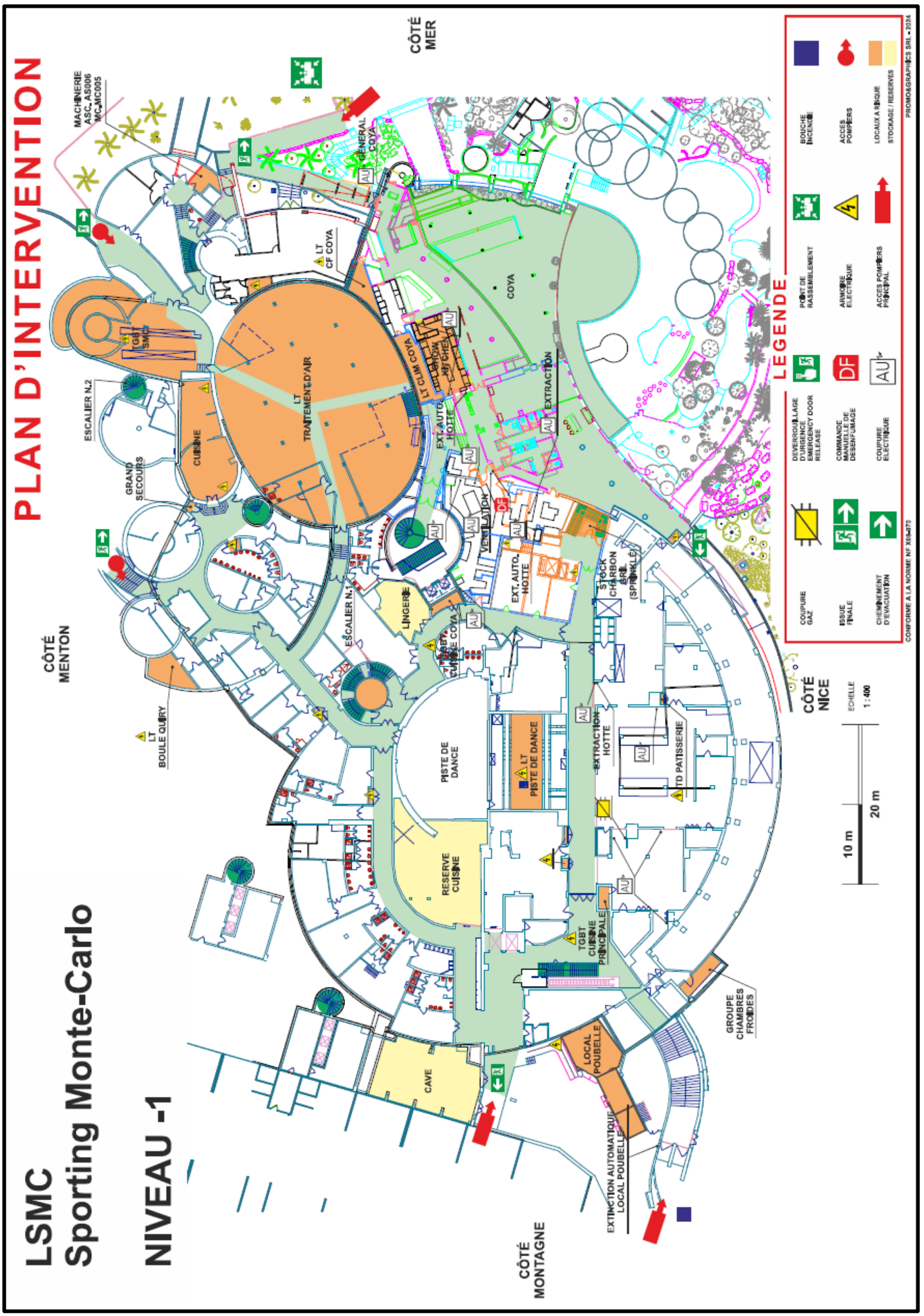
PLAN D'INTERVENTION
LSMC
Sporting Monte-Carlo
NIVEAU -1
CÔTÉ MENTON
CÔTÉ MER
CÔTÉ NICE
CÔTÉ MONTAGNE
LEGENDE
ECHELLE 1 : 400
10 m
20 m
CONFORME A LA NORME NF X08-003
PROMOGRAPHICS SRL - 2024
COYA
CUISINE
LINGERIE
PISTE DE DANSE
RESERVE CUISINE
CAVE
GROUPE CHAMBRES FROIDES
LOCAL POUBELLE
TD PATISSERIE
ESCALIER N.2
ESCALIER N.1
GRAND SECOURS
LT BOULE QUERY
LT TRAITEMENT D'AIR
LT CF COYA
LT CLIM COYA
LT PISTE DE DANSE
EXTRACTION HOTTE
EXT. AUTO. HOTTE
VENTILATION
STOCK CHARBON
GRIL (SPHINKLE)
TGBT CUISINE COYA
TGBT CUISINE PRINCIPALE
EXTINCTION AUTOMATIQUE LOCAL POUBELLE
MACHINERIE ASC. AS006 MC. MC005
GENERAL COYA
TGBT SMCM
COUPURE GAZ
ISSUE FINALE
CHEMINEMENT D'EVACUATION
DEVERROUILLAGE DES PORTES EMERGENCY DOOR RELEASE
COMMANDE MANUELLE DE DESENFUMAGE
COUPURE ELECTRIQUE
POINT DE RASSEMBLEMENT
ARMOIRE ELECTRIQUE
ACCES POMPIERS PRINCIPAL
BOUCHE INCENDIE
ACCES POMPIERS
LOCAUX A RISQUE
STOCKAGE / RESERVES

Notes :

-

-

-

-

-

-

-

-

-

PRINCIPAUTE DE
MONACO
SAPEURS-POMPIERS
1909
COURAGE DEVOUEMENT SACRIFICE